**Questionnaire aux candidats à la présidence de la République**

1. Pensez-vous que la Corse doit rester au sein de la République une et indivisible ?
2. Estimez-vous que le « statut de résident » est dangereux pour cette unité et pour l’égalité entre les citoyens ?
3. Que pensez-vous des effets d’une éventuelle co-officialité de la langue corse avec le Français sur l’égal accès, par exemple, à la Justice ou à la Fonction Publique ?
4. Etes-vous favorable au renforcement, en revanche, de l’enseignement de la langue et de la culture corses, en vue de faire progresser au sein de la population un bilinguisme librement assumé ?
5. De manière récurrente est évoquée l’inscription de la Corse dans une case spécifique de la Constitution. Le motif avancé est la plus grande facilité de prendre des mesures législatives favorables comme celles relatives à la fiscalité des successions.

On ne saurait ignorer que de telles mesures peuvent s’obtenir par des moyens moins lourds. Cela a d’ailleurs été récemment le cas sur ce dossier des successions. Ni que la possibilité de différenciation peut ouvrir aussi à des mesures moins favorables.

Et qu’enfin ceci pourrait pour certains n’être qu’un premier pas.

Pensez-vous qu’une inscription spécifique de la Corse dans une case à part dans la Constitution pourrait constituer une marche supplémentaire vers le séparatisme prôné par la majorité territoriale ?

1. Etes-vous prêt(e) à porter en revanche des moyens nouveaux pour le développement économique, social et culturel de la Corse (infrastructures, soutien aux entreprises, emplois, logements,…) ?
2. Le Parlement a adopté un projet de collectivité unique à marche forcée dont les modalités actuelles menacent l’équilibre territorial entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud, Bastia et Ajaccio. Seriez-vous prêt(e) à en revoir les modalités afin d’assurer cet équilibre au plan institutionnel et des services publics notamment ?

Seriez-vous prêt(e) à soumettre votre projet pour la Corse à un référendum local qui permettrait aux citoyens de s’exprimer clairement sur leur avenir comme ils avaient pu le faire en juillet 2003 en rejetant le projet de collectivité unique défendu par le Gouvernement de l’époque.